

---

# Un illustre uraniste du XVII<sup>e</sup> siècle Jérôme Duquesnoy.

Sculpteur Flamand.  
par Georges Eekhoud.

---

Jérôme Duquesnoy né à Bruxelles en 1602 et mort à Gand le 28 septembre 1654 dans des circonstances particulièrement atroces, fut un des plus grands sculpteurs du XVII<sup>e</sup> siècle, et l'égal, sinon le supérieur de son frère François Duquesnoy que les critiques vulgaires et d'esprit étroitement puritain dont nos temps sont encore affligés, feignent de lui préférer parce que lui, Jérôme, se rendit coupable du soi disant crime ayant entraîné la destruction des Sodome et Gomorrhe.

Comme François, son aîné, Jérôme fut l'élève de leur père, Jérôme Dusquesnoy le Vieux. A peine âgé de dix neuf ans (1621) il rejoignit son frère François à Rome où celui-ci étudiait avec enthousiasme et ferveur les grands maîtres de la Renaissance, et y acquerrait cette élégance

---

\*) Roberty kannte wohl noch nicht: „Mes Communionen“ und das Meisterwerk Eekhouds: „Escal-Vigor“.

et cette harmonie de formes qui devaient compléter ses dons de robuste et cordial Brabançon. Jusqu'à ce moment le frère cadet n'avait été que simple apprenti en l'atelier paternel, mais doué d'une âme intrépide et d'un tempérament aventureux il partit plein d'ardeur avec la volonté de se perfectionner dans la profession qu'il avait élue et où l'un des siens avait excellé, où un autre promettait de s'illustrer à son tour. Guidé par les conseils de son frère il commença par faire des copies des chefs d'oeuvre de l'Antiquité et de la Renaissance. Mais bientôt il se trouva de force à s'essayer, lui aussi, à la création; et dans la taille du bois, de l'ivoire et du marbre, dans le modelé des chairs, dans le jeu des muscles et des attaches, dans le bonheur des mouvements, dans l'expression de la beauté féminine, mais surtout dans l'épanouissement ingénu et la gaucherie potelée des figures enfantines il devait égaler et même surpasser son frère François, l'auteur du délicieux *Manneken Pis* de Bruxelles, à telle enseigne qu'on a souvent confondu leurs enfants Jésus, leurs petits saint Jean Baptiste, leurs anges et leurs cupidons.

Autant ils se ressemblaient par les aptitudes et les goûts artistiques, même par la conception et la facture de leurs oeuvres, autant ils différaient, paraît-il, d'humeur et de caractère. De fréquentes querelles se seraient élevées entre eux. D'après certains biographes, un peu suspects de partialité pour des motifs dont je touchais un mot en commençant, Jérôme aurait eu un caractère ombrageux, emporté, envieux et cupide. La légende veut même que son frère finit par le chasser, révolté par ses mauvaises moeurs, et que plus tard, pour se venger et aussi pour lui voler son bien, le cadet aurait empoisonné son aîné. Mais il n'existe aucune preuve de cette haine et de ce crime.

Quoiqu'il en soit les deux Duquesnoy se séparèrent quelque temps après le séjour que fit à Rome le célèbre

peintre anversois Antoine Van Dyck. Le disciple favori de Rubens s'était lié aussi bien avec Jérôme qu'avec François. Leur souci de grâce et de vérité était fait pour lui plaire et il devait priser leur talent à tous deux. Les particularités de leurs relations amicales eussent été faites pour nous intéresser, malheureusement on ignore presque tout du séjour de Van Dyck à Rome. On prétend qu'il se hâta de quitter la ville éternelle choqué par la trivialité et la crapule de la colonie artistique flamande. Tout nous porte à supposer, à commencer par la noblesse de leur art même, sans parler de l'estime de Van Dyck, que comme le futur portraitiste d'une aristocratie suprême, les Duquesnoy faisaient exception dans ce monde d'ivrognes, de tape-dur et de bas mystificateurs. Van Dyck peignit même ses deux amis: il montre François Duquesnoy tenant à la main une tête de faune antique, tandis qu'à Jérôme il donne pour attribut un buste de bel enfant contemporain.

La même lacune qui se produit ici dans la biographie de Van Dyck existe à ce moment dans ce qui nous est parvenu sur la vie du plus jeune des Duquesnoy. Tandis que l'aîné demeure à Rome où il se lie avec Nicolas Poussin et Algardi, et partage même leur maison, nous perdons la trace du cadet jusqu'au moment où nous le trouvons en Espagne où il a été appelé par Philippe IV qui lui accorde sa faveur et le comble de commandes. Mais, de nouveau, nous ignorons les événements de sa vie durant cette période espagnole.

Notre sculpteur était revenu de Madrid vers 1641 et il logeait depuis neuf mois à Florence, chez un compatriote, l'orfèvre bruxellois André Ghysels, quand lui parvint en 1642, la nouvelle de la grave maladie de François, demeuré à Rome.

Jérôme se hâta de se rendre auprès de son aîné et les médecins ayant recommandé pour le malade un climat

plus tempéré que celui de Rome, les deux frères partent ensemble et remontent vers le Nord, mais arrivés à Livourne ils sont forcés de s'arrêter: le malade a une rechute, les fièvres le reprennent avec une nouvelle violence, le mal empire, et trois semaines après, Francesco il Fiammingo succombe entre les bras de son cadet et de leur ami André Ghyssels.

Il tardait à Jérôme de regagner sa patrie, surtout à présent qu'il avait perdu celui qui la lui représentait et la lui incarnait le mieux. Il s'empresse donc de réunir toutes les oeuvres et les objets de valeur du défunt et de partir pour les Pays Bas en traversant la France.

Il se fixe à Bruxelles, sa bonne ville natale, et après s'être débattu quelque temps contre d'autres héritiers de son frère dans des procès où il obtient gain de cause, — tous les cartons, dessins, moulages, pièces d'ivoire, de marbre et de bois poli, collections de François lui étant attribués comme „matériel de sa profession“ — il se remet résolument au travail et déploie non seulement une activité prodigieuse mais aussi un talent primesautier et incomparable.

En son frère, Jérôme Duquesnoy avait perdu son seul rival. Il était considéré désormais comme le plus habile statuaire des Pays Bas. Artiste complet, ressemblant sous ce rapport à ses maîtres, les Italiens de la belle époque, il était non seulement sculpteur mais encore statuaire, graveur de médailles, ciseleur, orfèvre et architecte; bref une sorte de Cellini flamand.

Accablé de commandes, il ne cessait de produire mais cela sans se relâcher, sans se contenter d'improvisations et d'ébauches. Ce n'est pas ici la place pour dresser un catalogue de ses oeuvres. Bornons nous à en citer quelques unes: les quatre grandes statues des S S apôtres Paul, Thomas, Barthelemy et Mathieu, dans la nef de la collégiale Sainte Gudule à Bruxelles; le christ au croix taillé dans un seul bloc d'ivoire, du Grand

Béguinage de Malines; les statues de saints commandées par l'Abbaye de Saint Michel d'Anvers, enfin ce fameux Ganymède et l'aigle de Jupiter offert par Jérôme à son confrère, le sculpteur Luc Faid'herbe de Malines et qui fut cause d'un accident bien singulier, surtout si l'on songe au sujet de ce groupe ainsi qu'à la mauvaise réputation de Duquesnoy et à sa fin tragique et infamante:

Luc Faid'herbe avait légué le Ganymède de Duquesnoy à son fils. Or la chute de ce groupe causa en 1704 la mort du jeune Faid'herbe. Des esprits superstitieux ou enclins à la merveilleosité trouveraient en ce fait assurément peu ordinaire, une sorte de correspondance à la Swedenborg. Ils attribueraient à ce Ganymède, chef d'oeuvre du génial uraniste, une vertu maléfique et expiatoire. L'infortuné Jérôme avait il prêté une âme ou tout au moins une mission, une destinée à son oeuvre? Eut-il par la suite à se plaindre de Faid'herbe? Celui-ci ne prit-il pas assez énergiquement sa défense lors du douloureux procès? Ou la statue du mignon de Jupiter, devenue une idole consciencieuse, vengeait-elle sur un fils de chrétien, sur le premier venu, le traitement abominable infligé à un païen égaré dans nos siècles d'intolérance, et coupable d'avoir imité le maître des dieux dans sa passion pour de plastiques éphèbes? . . .

Cependant Jérôme Duquesnoy, vers ces temps, à l'apogée du talent était aussi parvenu au faite des honneurs. L'archiduc Léopold Guillaume d'Autriche, alors gouverneur général des Pays Bas pour le roi d'Espagne Philippe IV l'avait nommé statuaire et sculpteur de la Cour.

Son style pur et correct, mais où l'élégance et la grâce ne contrariaient point le mouvement et le frisson naturel; même un rien d'aimable morbidesse et de vague sensualité qui se dégage de ses productions les plus vantées, avaient fait appeler Jérôme Duquesnoy l'Albane de la sculpture. C'est l'époque où il créait ses suaves et

mutins enfants à la chèvre et ses non moins gentils Enfants et le Jeune Faune.

Il allait s'élever encore en exécutant un chef d'oeuvre: le mausolée d'Antoine Triest, évêque de Gand, érigé en 1654, du vivant même de ce prélat, dans le choeur de la cathédrale Saint Bavon. La statue du vénérable chef diocésain, grandeur nature, à demi couchée sur un sarcophage de marbre noir, élève ses regards suprêmes vers le christ qui lui montre sa croix. En face du Rédempteur apparait la Vierge Marie. Six petits anges ou génies délicatement traités, tenant des flambeaux ou des clepsydres, soutiennent ou encadrent le monument.

» Jérôme Duquesnoy arriva à Gand le 6 juillet 1654«, dit M. Edmond de Busscher un des biographes les plus intéressants et les plus impartiaux du grand sculpteur bruxellois\*) » il s'installa avec ses aides dans une chapelle de la cathédrale pour y dresser et achever les pièces de ce tombeau admirable qui aurait pu être pour le maître le premier fleuron d'une nouvelle couronne sculpturale s'il n'y avait trouvé une malheureuse fin. Dans les derniers jours du mois d'août une étrange rumeur circula dans la ville de Gand: le sculpteur Jérôme Duquesnoy était incarcéré au Châtelet accusé d'avoir mésusé de deux jeunes garçons dans la chapelle où il travaillait.«

Rien n'était plus vrai que cet emprisonnement et cette accusation, la plus sinistre qui fût en ces temps où des pénalités sanglantes et féroces consacraient la puissance d'un inique préjugé. Cette accusation était-elle justifiée et jusqu'à quel point? Y avait-il eu violence et abus d'autorité? S'agissait-il vraiment d'actes de sodomie, d'un attentat brutal sur des enfants? Les procès verbaux de cette lamentable cause, rédigés en flamand consignés aux archives communales de Gand et signées Hiéronimus

\*) Voir le tome II des Bibliographies Nationales publiées par l'Académie de Belgique.

Quesnoy, gardent sur ces points délicats mais essentiels un silence réprobateur et scandalisé. Et cependant il nous importerait d'être fixés sur l'étendue du prétendu abus érotique pour lequel on étrangla un grand homme! Il paraît établi que l'accusé n'avait commis aucun acte sadique et contre la charité. Rien ne nous garantit, au surplus, qu'il ne fut pas la victime d'une lâche vengeance, d'un guet-apens, d'une machination des ennemis et des envieux qu'il s'était fait par son indépendance de caractère, sa vie à part et non conforme, et surtout son génie et sa gloire. Autant de points d'interrogation ou mieux autant de probabilités.

Dans ses deux premiers interrogatoires, les 31 août et premier septembre, il nia énergiquement les transgressions qu'on lui imputait, malgré les aveux de ses complices. Ceux-ci auraient été deux de ses jeunes élèves ou apprentis, non des enfants mais des adolescents. Duquesnoy prétendait ne les avoir reçus dans son atelier que pour faire une étude au crayon de leurs bras et de leur poitrine. Le pauvre diable n'osa même parler de leurs hanches et de leurs jambes! Et cependant celles-ci n'eussent-elles point sollicité au même titre que le reste, ses yeux et son admiration d'artiste pour ne point parler d'une autre ferveur? Un troublant mystère continue à planer sur ces deux jeunes creati. Qui sait si les figures juvéniles ornant le mausolée de l'évêque ne nous préservent pas les traits et le galbe des deux énigmatiques modèles?

Ne parvenant point à lui arracher d'autre confession, pour son troisième interrogatoire, le 3 septembre, les juges (il s'agit de juges civils, d'un tribunal ordinaire et non d'inquisiteurs) recoururent à la torture et, naturellement, les questionnaires firent consentir sa parole ou mieux ses cris de douleur, à tout ce dont ils avaient besoin pour l'envoyer à la mort.

Cependant, dès le 2 septembre, l'artiste avait adressé une requête au roi d'Espagne en son conseil privé des Pays Bas présidé par le gouverneur général. Dans cette requête Jérôme Duquesnoy, entretenant, à bon droit aurait-on peu croire, plus de confiance en la clairvoyance et en la sagesse d'un tribunal d'élite qu'en la compétence et l'équité d'un aréopage de bourgeois bornés et vulgaires, déclinait la juridiction échevinale de Gand sous les auspices de laquelle on l'avait appréhendé et poursuivi.

Mais ces bourgeois encrassés dont l'infortuné avait toutes les raisons de se défier, n'entendaient pas lâcher l'audacieux adorateur de la beauté masculine, et le 10 septembre, le Grand Bailli et les échevins de Gand, envoyèrent au Conseil privé, un avis défavorable aux prétentions de leur prisonnier, accompagné des pièces du dossier et de la demande de pouvoir prononcer la sentence.

D'autre part les parents, les amis et les admirateurs du statuaire ne l'abandonnaient point dans sa détresse et adressaient directement une supplique, en latin, à l'archiduc Léopold Guillaume, dans laquelle ils invoquaient le scandale qu'entraînerait la condamnation du malheureux artiste en ce sens que de cette manière seraient divulgués les faits honteux mis à sa charge; ils faisaient aussi entrer en considération l'honneur de la famille jusque là immaculé, ils déploraient la tache qui rejaillirait sur un nom illustré par d'autres encore que par ce grand coupable, mais ils insistaient principalement et avec plus de raison, sur la haute valeur artistique de Jérôme Duquesnoy et sur la perte que la sculpture éprouverait dans la personne de cet artiste de moeurs exceptionnelles mais de génie tout aussi rare, si on l'abandonnait à la merci des honnêtes mais fort communs magistrats gantois. En conséquence ils suppliaient le prince de faire extraire Jérôme de sa prison de Gand pour le faire conduire sous bonne escorte à Bruxelles et l'y faire comparaître devant le Conseil

Privé. Enfin ils conjuraient l'archiduc d'user en dernier ressort de son pouvoir absolu pour commuer le cas échéant la peine de mort en une détention à perpétuité. De cette façon concluaient les pétitionnaires tout en expiant sa faute le sculpteur pourrait continuer à produire des chefs d'oeuvre.

Contre l'attente de Jérôme et de ses amis les grands seigneurs du Conseil Privé se montrèrent aussi prudes et aussi implacables que les marchands ignares et rassis du banc échevinal gantois. Ils n'attendirent même pas pour se prononcer que le prévenu eût été amené devant eux, mais, ayant pris connaissance du dossier envoyé de Gand, ils s'empressèrent de rejeter les considérations des signataires de la requête à l'archiduc, et dans une „consulte“ à celui-ci ils approuvèrent les conclusions des premiers juges en demandant qu'il lui plût de laisser la justice suivre son cours.

Le Conseil privé déclarait opiner contre le recours du requérant et de ses amis parce que «quand même l'artiste aurait le droit de décliner la judicature du magistrat de Gand, il y aurait matière suffisante en terme de justice de l'en déclarer déchu et indigne.»

«Ensuite, était-il dit plus loin, comme il convient de nécessité d'en faire un chastoy exemplaire afin de couper s'il se pouvait par sa racine ce mal qui se vat glissant et serpente permy le monde, il nous a semblé que Votre. Altesse pourrait estre servie de refuser la grâce requise et, pour le surplus, en laisser convenir le Magistrat de Gand, là où le crime et l'esclandre ont été commis et le procès instruit.»

Cet avis impitoyable fut apostillé par le prince et approuvé en ces termes péremptoires: me conformo in tutto.

Hélas, Jérôme Duquesnoy n'était plus sous le ciel clément et radieux, conseiller de tolérance, secourable à toute passion, de la généreuse Italie!

Puis les temps étaient loin déjà de ces princes et de ces papes, philosophes et artistes, mécènes absolus, hétérodoxes ou mieux largement évangéliques absolvateurs et même complices des amants éperdus de toute Beauté!

Passé et fini le siècle des Léon X et des Jules II! L'Europe était redevenue orthodoxe et austère et surtout cette Flandre à la fois espagnolisée et protestantisée, sous le gouvernement d'un prince cagot et borné dont les grandes admirations artistiques allaient aux magots d'un Teniers le Jeune!

Pourtant il convient de dire à la gloire des vrais chrétiens de ce temps et à la honte des magistrats communaux prétendus garants de la liberté, que le vénérable évêque Triest s'était mis du côté de son artiste et avait signé en tête de la supplique adressée au gouverneur!

On a vu que rien n'y fit. La masse, le préjugé, le vœu du plus grand nombre, l'emportèrent.

A la suite de l'approbation souveraine, en sa séance du 22 septembre le Conseil privé formula en décret cette résolution définitive avec confiscation de biens au profit du Roi.

Pour commencer on inventoria tout ce que possédait Duquesnoy en sa somptueuse demeure de la Place des Wallons à Bruxelles. Un orfèvre bruxellois se rendit même le 26 septembre, au Châtelet de Gand, avec une délégation du maréchal de la cour pour réclamer au prisonnier le moule d'une image de Notre Dame qu'il avait à couler en argent pour son Altesse Sérénissime.

Enfin le 28 septembre 1654 la sentence de mort fut prononcée en assemblée spéciale dans la salle de justice de Gand. Elle condamnait Jérôme Duquesnoy, convaincu de sodomie, à être attaché à un poteau, étranglé et son corps réduit en cendres sur le marché aux Grains de ladite ville.

L'exécution eut lieu le même jour avec l'appareil

usité. Le bailli de Gand, deux échevins délégués et l'ammann à cheval y présidaient accompagnés du conseiller criminel, du clerc de sang, des gens de justice et des secrétaires communaux. L'officier des hautes oeuvres Gérard Van Wassenburgh fonctionnait avec ses aides sous la protection des hallebardiers du bailli.

L'historien gantois Dierickx prétend que la grâce de Jérôme Duquesnoy arriva le lendemain de son supplice, de sorte qu'on ne procéda point à la confiscation de ses biens. Mais Dierickx fait erreur. Des documents prouvent que les héritiers plaidèrent bien longtemps après pour rentrer en la possession desdits biens et toucher les arriérés dus à leur malheureux parent pour le mausolée de l'évêque Triest.

Un portrait de Jérôme Duquesnoy d'après Van Dyck, gravé à la manière noire en 1779, par Richard Brookshaw, artiste anglais, porte celle inscription:

Hic ille est quondam fratri vit dispar in arte, Felix! In felix altamen igne perit.

Non perisse, abissé scias; sua foma celebris arte, manet: redit; nam redivimus adest!

En effet la gloire de l'artiste supplicié et flétri rayonne de plus en plus pure en dépit des réticences, des bégueuleries et des conspirations pharisiennes.

Les temps sont proches où loin de considérer comme oeuvre infâme et une cause d'anathème les actes pour lesquels il fut mené au supplice, nous serons tentés d'y voir une preuve de cet esthétisme absolu qui, sous un Magistrat de bourgeois profanes comme celui des Pays Bas du XVII<sup>e</sup> siècle, aurait valu le bûcher aux plus nobles artistes de la Renaissance à commencer par le Sodoma, le Vinci et Michel-Ange.

